

Gironde : des stages de citoyenneté pour les plaisanciers auteurs d'infractions

mercredi 6 juin 2018 à 17:13 Par [Stéphane Hiscock](#), [France Bleu Gironde](#)

Le parquet de Bordeaux vient de signer une convention avec la SNSM pour l'organisation de stages de citoyenneté. Les plaisanciers auteurs d'infractions en mer qui participent à ce stage peuvent éviter le tribunal.



Un stage au lieu du tribunal © Radio France - Stéphane Hiscock

Bordeaux, France

Le dispositif a été lancé cette semaine dans les locaux bordelais de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer). **Il s'adresse aux plaisanciers auteurs d'infractions sur toute la façade Atlantique.** Pour désengorger le tribunal correctionnel le parquet de Bordeaux vient de mettre en place ce stage de citoyenneté.

Les infractions les plus fréquentes sont les excès de vitesse, le défaut de permis ou l'absence de gilets de sauvetage.

- Jean-Claude Pailhere, délégué du procureur de la République de Bordeaux

Un peu comme ce qui se fait déjà en matière de sécurité routière les contrevenants sont invités à suivre une journée de formation. Ils évitent ainsi des poursuites judiciaires.

Le dispositif est unique en France

Dans la salle du stage un formateur de la SNSM fait face à une dizaine de stagiaires. Tous ont été convoqués par la justice pour suivre ce stage. **Ils ont payé 200 euros pour une remise à niveau des règles de navigation** : un moindre mal comparé à la sanction dont ils auraient écopée devant un tribunal.

On m'a proposé une amende de 4.600 euros et une inscription au casier judiciaire ou ce stage ... le choix a été vite fait !

- Un plaisancier stagiaire, auteur d'un excès de vitesse sans permis

Ce stage de citoyenneté, unique pour l'instant sur le territoire, va faire l'objet d'une évaluation. Il pourrait être étendu à d'autres juridiction de France.

UPPM revue de presse